



R. ABS (Président)  
C. BERGERET-GALLEY (Secrétaire Générale)  
A. LOUAFI (Trésorier)  
C. DESOUCHES (Vice-Président)  
JB. ANDREOLETTI (Secrétaire Général adjoint)  
R. LAVOCAT (Trésorier adjoint)

S. GARSON (Président honoraire, administrateur)  
B. ALFANDARI (Administrateur)  
V. HUNSINGER (Administrateur)  
T. SORIN (Administrateur)

Courbevoie, le 15 février 2019

Chers amis, chers collègues adhérents,

Nous avons pu établir de nouveaux contacts avec l'administration fiscale qui s'est rendue compte de la grande disparité des contrôles fiscaux concernant la TVA sur le territoire national et se sont engagés dans la mesure du possible à y remédier.

Aussi, nous vous demandons de nous contacter par retour de courriel, si vous êtes, soit en cours de contrôle, soit en procédure contentieuse, et nous faire part de vos réflexions personnelles quant à votre vécu.

il faudra également nous préciser si vous avez utilisé, lors de votre défense, l'argumentaire du syndicat, à savoir l'utilisation des codes CCAM pour vos actes chirurgicaux. En effet, à partir du moment où un acte possède un code CCAM, il est, d'après le syndicat, exonéré de TVA.

Les contrôles les plus épineux, où il vous a été impossible de dialoguer avec l'administration fiscale, seront présentés au ministère de l'Economie par le Syndicat et son avocat fiscaliste conseil.

Dans l'attente de vos retours,

Bien syndicalement,

**Catherine BERGERET-GALLEY**

*Secrétaire Générale SNCPRE*

**Richard ABS**

*Président SNCPRE*



Cet email a été envoyé à [sncpre@wanadoo.fr](mailto:sncpre@wanadoo.fr), [cliquez ici pour vous désabonner](#).

